



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE **DU 28 JUIN 2024 A 18h00**

Bienvenue à cette réunion et merci pour votre présence !

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Nous allons commencer dans un premier temps par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

1-POURQUOI UNE AG EXTRAORDINAIRE CETTE ANNEE ?

Quand Denis a démissionné en 2022 et puisque personne parmi les nouveaux membres du CA ne souhaitait prendre la place, le CA a opté pour une co-présidence, situation qui n'était pas prévue dans nos statuts.

On a souhaité tester cette formule avant de la légaliser. Donc comme cela fait maintenant 2 ans, le moment est venu d'officialiser la situation, car au niveau administratif, Denis est toujours président. Nous avons donc modifié les statuts en CA, ils doivent maintenant être validés par vous, membres de l'association, lors de cette AG Extraordinaire.

Ainsi, lors des prochaines AG Ordinaires, on sera dans les règles, que le CA élise un président ou plusieurs co-présidents.

2-PRESENTATION DES NOUVEAUX STATUTS

La modification principale de ces statuts est donc que nous pouvons désormais avoir un président au niveau de l'association, mais également plusieurs co-présidents. Abandon du poste de vice-président.

Et du coup on en a profité pour changer d'autres articles :

On ne parle par exemple plus de danse country mais de danse en ligne...

On a également alléger certains points...

On ne va pas vous lire l'intégralité des nouveaux statuts, on vous fait passer quelques exemplaires pour que vous puissiez en prendre connaissance et ensuite on passera au vote.

Si les nouveaux statuts sont validés par cette assemblée, on pourra les transmettre en préfecture.

3-QUESTIONS ET REMARQUES PAR L'ASSEMBLÉE & APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Après échanges, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

Remerciements et poursuite de la réunion par l'Assemblée Générale Ordinaire